



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2027

Filière administrative – Catégorie A
(Arrêté d'ouverture n° 2026-150 du 14 septembre 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)
CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
Ouvert aux attachés justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^e échelon du grade d'attaché. Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves de cet examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié) d'avancement. Les candidats désirant s'inscrire à l'examen doivent être en activité à la clôture des inscriptions, soit le 23 décembre 2026.	JEUDI 8 AVRIL 2027 dans les locaux de CENTREX à Noisy-le-Grand (93). Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve.

**La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée
du 2 novembre au 15 décembre 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers) est arrêtée au 23 décembre 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**